



## La Cour publie une série de nouvelles fiches thématiques

À l'occasion d'une [conférence](#) destinée à marquer le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour publie aujourd'hui quatre nouvelles fiches thématiques sur sa jurisprudence, portant sur les thèmes suivants : [indépendance de la justice](#) ; [restrictions au droit à la liberté et à la sûreté pour des raisons autres que celles prévues par la Convention européenne des droits de l'homme](#) ; [droit au respect de la vie familiale des personnes détenues dans des établissements pénitentiaires éloignés](#) ; [usage de la force pour le maintien de l'ordre lors des manifestations](#).

Depuis septembre 2010, la Cour a mis en ligne sur son site Internet une soixantaine de fiches thématiques offrant au lecteur un aperçu rapide des affaires les plus pertinentes sur un sujet donné et régulièrement mises à jour pour suivre l'évolution de la jurisprudence. Beaucoup ont été traduites en différentes langues, à savoir en allemand, en croate, en espagnol, en italien, en grec, en polonais, en roumain, en russe et en turc, avec l'aide notamment des gouvernements concernés et d'institutions nationales des droits de l'homme. Elles peuvent être consultées et téléchargées [ici](#).

Les fiches thématiques visent à développer la connaissance des arrêts de la Cour parmi les journalistes, les autorités nationales et le public dans les États membres du Conseil de l'Europe, dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national. L'une des principales exigences prévues dans les plans de réforme en vue d'accroître l'efficacité du système de la Convention est que les États membres garantissent l'application de la Convention et de sa jurisprudence au plan interne.

---

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int) . Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur Twitter [@ECHR\\_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

### Contacts pour la presse

[echrpress@echr.coe.int](mailto:echrpress@echr.coe.int) | tel: +33 3 90 21 42 08

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.